

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3035

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Logistique urbaine - Convention de partenariat entre la Communauté urbaine, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3035**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Logistique urbaine - Convention de partenariat entre la Communauté urbaine, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le développement de la ville, la prise en compte croissante des enjeux environnementaux et de qualité de vie (Grenelle de l'environnement, démarches territoriales tels que plan de protection de l'atmosphère ou plan énergie climat), les nouveaux modes de consommation (e-commerce) et la croissance des flux liée à la tertiarisation des activités économiques réinterrogent la problématique de l'accès et de la desserte des centres-villes. Ils impactent à la fois l'aménagement et l'organisation des villes, la cohabitation entre les usagers et l'organisation des chaînes logistiques.

Au regard de ces enjeux, les chaînes logistiques et, en particulier, le transport de marchandises en ville, fonctions supports essentielles à la "vie de la ville" et aux activités économiques, doivent aujourd'hui être repensées pour accompagner les mutations sociales, tout en offrant toujours le même niveau de service aux villes, aux entreprises et aux habitants.

Aujourd'hui, en croisant leurs expériences et compétences, la Communauté urbaine de Lyon, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon souhaitent favoriser l'amélioration de l'approvisionnement de la ville et de la desserte des activités économiques en répondant aux problématiques de congestion et de pollutions liées au transport routier :

- en encourageant la mutualisation et la massification des livraisons ou la livraison en horaires décalés,
- en soutenant l'innovation technologique et systémique, en lien avec le pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) et la démarche Lyon Citytechs,
- en favorisant l'utilisation des modes alternatifs à la route (fluvial, ferroviaire) et l'inter-modalité, dans un souci de compétitivité des entreprises,
- en incitant les entreprises à optimiser leur fonctionnement tout en répondant à l'exigence de rentabilité économique.

Historique de la collaboration entre la Communauté urbaine et ses partenaires sur la question de la logistique urbaine

La Communauté urbaine de Lyon et la CNR poursuivent depuis plusieurs années le même objectif de confortement de l'activité du port de Lyon-Edouard Herriot tout en améliorant l'intégration urbaine et le lien du port avec la ville.

En 2005, la signature de la "Charte partenariale du port de Lyon-Edouard Herriot par la Communauté urbaine et la CNR ainsi que l'Etat, la Région Rhône-Alpes, Voies navigables de France (VNF) a été la première formalisation de ce travail, avec trois grands objectifs :

- le confortement de la vocation "transport fluvial" des entreprises installées sur le site,
- l'accueil d'entreprises ayant des activités logistiques de proximité (logique du dernier kilomètre),
- l'intégration du port dans son environnement urbain (notamment de ses franges).

Depuis 2009, aux côtés de nombreux partenaires, la Communauté urbaine participe à un groupe de travail "fluvial", animé par la CCI de Lyon et la CNR dont l'objectif est d'identifier des éléments de réponses opérationnelles pour optimiser les chaînes logistiques des acteurs économiques en utilisant davantage les potentialités du fleuve.

Le 17 octobre 2011, conscient que le port de Lyon-Edouard Herriot est un équipement intermodal de première importance pour l'activité économique de l'agglomération lyonnaise, que ce soit pour ses approvisionnements ou ses exportations, le Conseil de communauté avait autorisé monsieur le Président à signer la convention pour l'amélioration de sa desserte ferroviaire avec l'Etat, RFF, la CNR et la Région Rhône-Alpes.

De son côté, la CCI de Lyon, en tant que membre de l'instance de concertation "Transports de marchandises en ville (TMV)" de la Communauté urbaine, participe aux démarches et études menées depuis sa création en 2005, telles que la réglementation des livraisons sur la Presqu'île.

Elle est, par ailleurs, membre actif du pôle de compétitivité LUTB et du Cluster Logistique et, à ce titre, est impliquée dans la démarche Cityfret (programme de logistique urbaine) auquel participe également la Communauté urbaine.

Ses missions et domaines d'intervention sont complémentaires de ceux de la Communauté urbaine de Lyon et ses prises de position, en faveur du maintien des activités logistiques, en font un acteur privilégié sur la question du transport de marchandises en région lyonnaise.

Périmètre et nature du partenariat

La CNR souhaite aujourd'hui travailler avec la Communauté urbaine pour imaginer et expérimenter des actions de logistique urbaine à partir du port de Lyon-Edouard Herriot et conforter sa vocation de desserte de l'agglomération. Cette priorité est également affichée dans le cahier "Lyon, port de mer" (orientation n° 2) coproduit par la CCI de Lyon et la CNR en septembre 2011.

La Communauté urbaine, dans le cadre des investissements d'avenir, a déposé sa candidature à EcoCité. Un des projets présentés est celui d'un Centre de consolidation des chantiers, plateforme de gestion coordonnée visant à rationaliser et à mutualiser les flux d'approvisionnement des chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Le port de Lyon-Edouard Herriot, au vu de sa localisation dans l'agglomération et de la présence d'activités du bâtiment et des travaux publics sur son site, présente, a priori, l'emplacement optimal pour un équipement de ce type, au service des grands projets d'aménagement du territoire et, en particulier, du projet Part-Dieu.

La CNR est intéressée par le projet et, en tant que gestionnaire du port, se révèle l'un des partenaires indispensables à son aboutissement.

Dans le prolongement de ces différentes démarches et dans le cadre des réflexions de l'instance de concertation "Transports de marchandises en ville", la Communauté urbaine, la CNR et la CCI de Lyon veulent formaliser leur partenariat pour imaginer et expérimenter des actions de logistique urbaine innovantes sur le territoire de l'agglomération lyonnaise et s'engager sur une feuille de route commune.

Ce partenariat et les actions envisagées dans ce cadre font partie de la mise en œuvre du plan d'actions global de la Communauté urbaine sur la logistique urbaine.

Trois études de faisabilité, pilotées par la Communauté urbaine, ont été identifiées aujourd'hui comme pouvant faire l'objet d'une approche commune :

- étude de faisabilité d'un Centre de consolidation des chantiers, évoquée ci-avant,
- étude de faisabilité de "solutions fluviales pour la logistique urbaine" au départ du port de Lyon-Edouard Herriot,
- étude de faisabilité d'un espace logistique urbain sur le parking des halles.

D'autres actions de collaboration pourront voir le jour sur la durée de la convention.

L'étude de faisabilité de solutions fluviales pour la logistique urbaine d'un montant estimatif d'environ 60 000 € a d'ores et déjà été identifiée comme pouvant faire l'objet d'un co-financement par la CNR à hauteur de 20 000 € et la CCI de Lyon à hauteur de 15 000 €, en 2012 et 2013.

Par ailleurs, une contribution en nature sera apportée par la CNR et la CCI de Lyon à hauteur respectivement de 20 jours agent sur 2012 ainsi que sur 2013 afin de permettre un suivi efficace des démarches partenariales.

Enfin, la CNR prendra à sa charge les questions de portage foncier qui pourraient découler de l'étude de faisabilité liée au Centre de consolidation des chantiers.

La durée du partenariat est de 4 ans à compter de la signature de la convention.

Les financements et engagements de chaque partie après 2013 dépendant de l'avancement des projets ne peuvent être définis aujourd'hui ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le partenariat, pour une durée de quatre ans, entre la Communauté urbaine de Lyon, la Compagnie nationale du Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon sur la logistique urbaine,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, la Compagnie nationale du Rhône et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon définissant, notamment, les conditions de ce partenariat.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 7478 - fonction 824 - opération n° 0P08O0852, pour un montant de 35 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.